

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation
du Rhin. 1833-1869**

1834

4 (11.7.1834)

1834.

P R O T O C O L E

Session de Juillet.

N^o IV.

de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires suivants.
Pour Bade, de M^r de Dusch

„ la Bavière,	„ „	de Nau.
„ la France,	„ „	Engelhardt.
„ la Hesse,	„ „	Verdier. Président
„ Nassau,	„ „	de Boessler.
„ les Paysbas,	„ „	Ruhr.
„ la Prusse,	„ „	de Schütz.

Mayence le 11 Juillet 1834.

§ I.

Révision et apurement de la comptabilité de l'Inspecteur en chef pour la période financière du 1^{er} Juillet 1833 au 1^{er} Juillet 1834.

L'Inspecteur en chef ayant présenté avec son rapport du 30 Juin d'^{er}, son compte des recettes et dépenses faites pendant la période financière susindiquée, d'après le dernier arrêté de compte et le Budget de 1833, voir le protocole N^o III de la session de Juillet 1833;

La Commission centrale après avoir entendu le rapport et l'avis des Commissaires de France et des Pays. bas, arrête le dit compte ainsi qu'il suit:

Recette	En caisse de l'exercice		
	dernier	francs	cent.
	1300 : 67		
	Recettes courantes		
	d'après le Budget	14,900	00
	Total	16,200	67
Dépense		15,606	51
	Encaisse	594	16
		provenant	

provenant des allocations:

pour frais de voyage de l'Inspecteur en chef ^{fro. co.} 514.-10.

pour frais de Bureau de la Commission

centrale

594.-16.

80.-06

§. II.

L'Inspecteur en chef ayant de même présenté son compte de recette et dépenses faites pendant la même période financière en exécution de l'arrangement conclu entre les Etats riverains au sujet des pensions et consigné au protocole N° VIII de la session de Juillet 1833.

La Commission centrale, après avoir entendu le rapport et l'avis des Commissaires de France et des Pays-bas, arrête cette comptabilité ainsi qu'il suit:

Recettes	francs. cont.
{ pour arriérages de pensions ..	28,160.- 10
{ pour les pensions courantes ..	<u>31,663.- 23</u>
Total	<u>59,823.- 33</u>

Dépenses	francs. cont.
{ Pensions arriérées	28,160.- 10
{ Pensions courantes	<u>31 663.- 23</u>
Total	<u>59 823.- 33</u>

Il est à observer que jusqu'à la clôture de ce compte aucune mutation dans l'Etat du personnel n'a eu lieu.

Conclusion

La Commission centrale, en remerciant l'Inspecteur en chef des soins apportés dans cette gestion ordonne qu'expédition du présent protocole lui sera adressée, pour lui servir de décharge
/Sig/ de Dusch, de Nau, Engelhardt,
Védriv Président, de Proessler, Rahr, de Schütz

Pour expédition conforme

Le Président de la Commission Centrale.